



## **REGLEMENT GROUPE PAPILLONS**

### **I. Règles générales**

Le groupe "PAPILLONS" accepte les enfants à partir de 5 ans, qui sont autonomes pour les repas et les activités hygiéniques.

Le groupe est encadré par un enseignant.

Les frais d'inscription à l'école maternelle française s'élèvent à 930,00 PLN (900,00 PLN + 30,00 PLN pour la rythmique et les arts plastiques) par mois. Les parents fournissent le petit-déjeuner et le thé de l'après-midi à leurs enfants. Les cours supplémentaires : judo, gymnastique corrective, danse, orthophonie sont payés en supplément par les parents aux professeurs des classes données.

Le jardin d'enfants met des salles de classe à disposition pour les activités mentionnées ci-dessus.

Les sorties au théâtre, au cinéma et les voyages organisés sont en plus à la charge des parents.

L'école maternelle française fonctionne de septembre à juillet d'une année donnée.

Le mois d'août est un mois de pause - de rénovations.

Le jardin d'enfants est fermé le 24.12 (veille de Noël) et le 31.12 (veille du Nouvel An).

(VEILLE DE NOËL).

### **II. Règles détaillées**

Toutes les questions relatives au travail éducatif et didactique en groupe doivent être abordées par les parents.

devraient être adressées en premier lieu aux professeurs formateurs.

Les enfants sont amenés et récupérés à l'école aux heures prévues : dépôt des enfants

de 7h30 à 9h00, ramassage jusqu'à 17h00.

Les enfants viennent au jardin d'enfants sous la surveillance de leurs parents ou tuteurs, et ne peuvent être récupérés que par des personnes autorisées (carte des personnes autorisées à récupérer les enfants).

Les enfants ne peuvent être recueillis par des personnes sous l'emprise de l'alcool ou de drogues.

Les parents ou les personnes autorisées à le faire viennent chercher l'enfant personnellement dans la classe, dans le cas où les enfants se trouvent dans le jardin de l'école maternelle, l'enseignant demande au parent de souligner le fait de venir chercher l'enfant en disant au revoir à l'enseignant qui s'occupe de l'enfant.

Une fois que l'enfant a été remis aux parents, ceux-ci sont responsables de la sécurité de l'enfant, également dans les locaux de l'école maternelle et dans le jardin de l'école maternelle ; toutefois, les règles de sécurité en vigueur à l'école maternelle continuent de s'appliquer (cela concerne le fait de glisser sur les rampes, de grimper aux arbres et l'utilisation inappropriée des équipements).

Les parents sont tenus d'amener au groupe uniquement des enfants en bonne santé. Dans les cas justifiés, les enseignants peuvent demander à voir un certificat médical confirmant l'état de santé de l'enfant. En cas de maladie contagieuse ou d'intoxication alimentaire, les parents sont tenus de prévenir immédiatement l'enseignant ou le directeur de l'école maternelle. L'enseignant n'a pas le droit d'administrer des médicaments aux enfants.

Les vêtements de l'enfant doivent être confortables et pratiques, adaptés aux conditions météorologiques, permettant le séjour quotidien de l'enfant à l'extérieur ; des chaussures fonctionnelles et sûres (pas de tongs).

Les parents sont tenus de fournir à l'enseignant travaillant dans le groupe un numéro de téléphone et une adresse électronique actuels. Il y a des heures de repas fixes dans le groupe des Papillons :

- Petit-déjeuner : 9h00 ;
- soupe : 10.30-10.45.
- Déjeuner : 11 h 50 - 12 h 10
- Collation de l'après-midi : 14h00 - 14h30.

Dans le groupe des Papillons, il est interdit d'apporter et de manger du chocolat et de  
des sucreries.

Les enseignants ne sont pas responsables des objets de valeur apportés à l'école maternelle.

l'école maternelle.

L'organisation du travail pendant la journée est précisée dans l'horaire journalier.

Absence de récupération d'un enfant avant 17 heures et absence simultanée de contact avec les parents.

le fait de ne pas venir chercher l'enfant avant 17 heures et en même temps l'absence de contact avec les parents, entraîne une facturation de 1 PLN pour 1 minute.

Les informations concernant un enfant ne peuvent être fournies que par les enseignants travaillant en groupe ou par le directeur du jardin d'enfants.

directeur du jardin d'enfants.

Les parents fournissent la papeterie pour leur enfant. Il est possible de convenir avec l'enseignant et les parents du groupe que l'enseignant collectera de l'argent pour acheter le même matériel pour tous les enfants. Les parents apportent des tenues de gymnastique (si l'enfant fréquente les cours de gymnastique corrective

et de judo).

Le programme du groupe Papillons est le programme français du CNED.

Les parents sont tenus de prendre connaissance et de respecter les règles et procédures relatives au maintien de la sécurité des enfants à l'école maternelle.

Les règles et règlements de l'école maternelle sont mis en œuvre en gardant à l'esprit que toutes les procédures entreprises visent uniquement le bien-être de l'enfant, son bon développement mental, physique, social et émotionnel.

En respectant le Règlement, nous créerons les conditions d'un bon développement et d'une enfance heureuse pour nos élèves.

Les règles et règlements entrent en vigueur le 01.09.2021.

Signature du chef d'établissement

.....

Signature du parent

.....